

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de GOULVEN, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves ILIOU, Maire.

Date de convocation : 18 avril 2014

Etaient présents : MM Yves ILIOU, Maire, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Gilles LE DROFF, adjoints ; MM Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE et Mmes Denise BARNIT, Anne-Marie DESTOUR, Katell LEFEVRE, Marie Josée ROSEC, conseillers.

Secrétaire de séance : Mr Noël OLLIVIER

---

Mr Yves ILIOU donne lecture de l'ordre du jour :

- Affectation du résultat
- Taux des taxes
- Budgets primitifs commune et lotissements
- Convention familles rurales
- Tracé vélo route voie verte
- Informations diverses
- Questions diverses

Soumis au vote, le compte-rendu de la réunion du 03 avril 2014 est approuvé à l'unanimité, avec une remarque concernant une erreur qui s'est glissée dans les délégations des conseillers. Monsieur Yves ILIOU rappelle que les membres élus du CCAS sont Régis FEGAR, Anne Marie DESTOUR, Marie José ROSEC et Denise BARNIT. Quant aux membres nommés par le Maire, il s'agit de François BODENNEC, Robert CALVEZ, Evelyne LE GOFF et Denise STEPHAN.

## **I – AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Monsieur Yves ILIOU passe la parole à Régis FEGAR qui rappelle que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2013 était de 167847,48 € et qu'il convient de l'affecter au budget 2014. La commission des finances propose de conserver la somme de 67 847 € en section de fonctionnement et d'affecter celle de 100 000 € à la section d'investissement. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 100 000 € (compte 1068) et de conserver sur la ligne budgétaire 002 un excédent reporté de 67 847€.

## **II – TAUX DES TAXES**

Mr Régis FEGAR informe le Conseil du produit des taxes que la commune percevrait en maintenant les taux au niveau de ceux de 2013 suite à la revalorisation des bases pour 2014. La commission des finances propose une augmentation uniforme de 1% pour chacune des trois taxes pour obtenir un produit de 148 710 €. Afin de limiter l'impact de la mise en place des rythmes scolaires, et prévoir les investissements futurs, la commission conseille une hausse modérée, qui évite une augmentation importante dans les années futures.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil décident à l'unanimité d'augmenter de 1% les taux des taxes locales soit :

TAXE	BASES	TAUX	PRODUIT
Habitation	478 900	14,08%	67 429
Foncier bâti	372 500	17,56%	65 411
Foncier non bâti	39 400	40,28%	15 870

### III – BUDGET PRIMITIFS COMMUNE ET LOTISSEMENTS

#### - Budget primitif commune

Mr le Maire donne la parole à Mr Régis FEGAR qui donne lecture article par article du projet de budget primitif 2014. La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 425 000€. En section d'investissement, les dépenses et les recettes sont équilibrées à la somme de 515 000 €.

#### - Budgets primitifs lotissements

Concernant les projets de budgets 2014 des lotissements : pour GOUERVEN, la section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 71 156 €. Les travaux qui restent à réaliser sont des murets et divers aménagements, la produit provient de la vente des 2 terrains encore disponibles. La section d'investissement est équilibrée à 45 656€.

La section de fonctionnement du lotissement de Kerilis est équilibrée à la somme de 45 521€. L'avancement des travaux étant plus avancé sur ce lotissement, les besoins en dépenses de fonctionnement sont plus faibles. La section d'investissement est quant à elle équilibrée à la somme de 18 644€.

Les charges communes aux 2 lotissements sont le remboursement de l'avance communautaire, et le report des déficits d'investissement respectifs de chaque entité.

Soumis au vote, les membres du Conseil adoptent à l'unanimité l'ensemble des budgets primitifs.

#### - Commentaires du trésorier concernant la situation financière de la commune

Mr le Maire rappelle que le trésorier est arrivé en février 2014, et a analysé les chiffres du compte administratif 2013. Mr Yves ILIOU détaille quelques points.

« La situation de la commune de Goulven à la clôture 2013 s'est améliorée par rapport à 2012 ».

Mr ILIOU précise que des subventions concernant la rénovation du presbytère étaient en attente. La part des dépenses (rémunération + charges) du personnel représente 320€/ habitant, ce qui se situe au-dessus des moyennes. Monsieur Gilles LE DROFF, rappelle que celles-ci s'expliquent par la présence de l'école qui génère des besoins en personnel (ATSEM, cantine, garderie) qui ne concernent pas toutes les collectivités.

La part de l'endettement est assez élevée, mais concerne des investissements « immobiliers » qui sont compensés en parallèle par des recettes (loyers logements).

#### **IV- CONVENTION FAMILLES RURALES**

Mr Yves ILIOU donne lecture des termes de la proposition de convention :

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse communautaire, un Accueil de Loisirs est ouvert sur la commune de Plouider. Cet accueil est géré par l'association Familles Rurales : Familles de la Baie.

Afin de pérenniser cet accueil, l'association sollicite la commune pour un éventuel conventionnement à hauteur de 13€ par journée enfant pour l'année 2014. Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, il reste à charge de la commune 50% du prix journalier, la CAF intervenant à hauteur de 6,50€.

Soumis au vote, la convention est adoptée à l'unanimité.

#### **V- TRACE VELOROUTE VOIE VERTE**

Mr Yves ILIOU rapporte que lors de la précédente séance de conseil municipal, le tracé avait été abordé mais des précisions et modifications étaient à apporter.

Monsieur Régis FEGAR, référent pour la commune, présente les cartes, le tracé parviendra sur la commune depuis la commune de Plouider par le quartier de Toulbélénan et se poursuivra le long de la RD 129. Ensuite, le parcours traverse la RD 125 pour rejoindre le Bourg et ensuite le circuit continue le long de la route de la gare, la gare, et le chemin littoral le long de baie jusqu'à la départementale reliant Plounéour Trez à Goulven.

L'ensemble des membres du Conseil approuve le tracé pour la commune de GOULVEN.

#### **VI – INFORMATIONS DIVERSES**

- Mr Gilles LE DROFF explique aux membres du Conseil que 3 demandes de certificats d'urbanisme opérationnels avaient été transmises à l'administration en début d'année, pour les quartiers de Brengurust, et Ty Poas. Une première réponse du service instructeur de la préfecture avait donné un avis négatif concernant les projets présentés par les pétitionnaires au motif qu'en application de la loi littoral, ils représenteraient des extensions d'urbanisation. Malgré cela Mr Jean Michel OLLIVIER avait accordé les certificats d'urbanisme. En début de semaine, le contrôle de légalité est intervenu à travers un courrier où il « retoque » les arrêtés.

Mr LE DROFF ajoute que le maximum sera mis en œuvre pour défendre ces dossiers en proposant une nouvelle fois que la personne chargée de l'urbanisme vienne sur le terrain afin d'avoir une discussion et tenter de présenter la situation. Mr le Maire va reprendre contact avec la Préfecture pour solliciter un entretien.

- Mr Yves ILIOU rappelle que l'élection du Président de la communauté de communes s'est déroulée le 23 avril. Mr Bernard TANGUY a été élu Président avec 22 voix, Mr MARCHADOUR en ayant obtenu 17. Huit postes de vices présidents ont été créés :

- ✓ Françoise BRIAND, à l'emploi, insertion et solidarités
- ✓ Raphaël RAPIN, à l'enfance jeunesse
- ✓ Yvon THOMAS, aux finances et marchés publics
- ✓ Pascal GOULAOUIC, au développement touristique et communication
- ✓ Joël MARCHADOUR, au développement économique
- ✓ Charlotte ABIVEN, à l'aménagement du territoire

- ✓ René PAUGAM, à l'environnement, SPANC et ordures ménagères
- ✓ Yves QUINQUIS, aux travaux, accessibilité, gestion et planification des équipements communautaires, au sport et manifestations culturelles.

Les commissions inter communales seront définies prochainement et les membres du conseil de Goulven vont pouvoir s'y impliquer. Mr Gilles LE DROFF rappelle que la possibilité d'opter pour un PLU Intercommunautaire est une des évolutions de ce nouveau mandat. La possibilité de s'y opposer existe, l'urbanisme étant une des dernières prérogatives dont dispose le maire.

Mr Yves ILIOU a pour souhait de s'impliquer dans la maison de l'emploi.

- Mr Régis FEGAR annonce qu'il a rencontré le centre socioculturel de Lesneven au sujet de l'animation des activités périscolaires, dans le cadre de la réforme. Les discussions ont permis de bien avancer : 2 animateurs titulaires « professionnels » interviendraient sur la commune pour organiser les TAP. Ces temps resteront ouverts aux bénévoles qui souhaitent y participer. Il reste à fixer des points tels que le contenu des activités, sur lesquels le conseil devra délibérer.

- Mmes Anne Marie DESTOUR et Marie José ROSEC ont assisté à l'assemblée générale de l'ADMR le 23 avril. Elles rapportent qu'un projet de fusion y a été présenté entre 15 communes, ce regroupement porterait le nom ADMR de la Côte des Légendes. Le vote de cette décision aura lieu le 1<sup>er</sup> juin prochain. Le projet prévoit l'embauche de plusieurs secrétaires sur le secteur ainsi que des DRH pour « manager » les équipes de bénévoles et salariés.

- Le permis de construire de la maison Premel a été déposé il y a quelques semaines. Celui-ci est en attente d'instruction car il manque une attestation sismique, désormais obligatoire pour les bâtiments recevant du public. Des devis ont été demandés par le cabinet Boucher qui traite les propositions. De nouvelles subventions vont pouvoir être sollicitées dans les semaines à venir.

- Mr Jean Jacques LE BRAS rappelle au conseil qu'une embauche doit être réalisée à la communauté de communes pour les dossiers d'appel d'offres et de marchés publics, mais l'interrogation se porte sur le délai pour disposer de ce service. Mr Yves ILIOU ajoute que le coût des prestations n'est pas connu à ce jour.

- Mme Anne Marie DESTOUR informe que l'épicerie solidaire sera fermée les 2 et 9 mai.

- Mr Yves ILIOU demande à chacun de réfléchir sur sa participation et son souhait de s'investir dans les commissions intercommunales, et note qu'en début de mandat le rythme des réunions peut être plus soutenu. Pour limiter les difficultés de disponibilité, l'idée est de proposer des membres titulaires et suppléants.

Après s'être assuré qu'aucune question ne restait en suspens, Mr le Maire déclare la séance close à 21h45.

Yves ILIOU	Jean-Jacques LE BRAS	Régis FEGAR	Gilles LE DROFF
Vincent DENISE	Denise BARNIT	Anne-Marie DESTOUR	Katell LEFEVRE
Noël OLLIVIER	Christophe BODENNEC	Marie José ROSEC	